

Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'administration du 28 mars 2014

Point n° 18 bis de l'ordre du jour : Choix des critères et barèmes de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) en 2014

Monsieur Lamri ADOUI, Vice-Président de la Commission de la recherche, présente ce point.

Le Conseil d'administration arrête, après avis de la Commission de la recherche du Conseil académique, les critères de choix des bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles. Le barème fixe au niveau de l'établissement le montant plancher et le montant plafond des PEDR versées. Ces critères de choix et de barème doivent être rendus publics selon une procédure fixée par le conseil d'administration. Celui-ci peut prévoir notamment une publication sur le site intranet de l'établissement au sein d'une rubrique dédiée. Ils sont également transmis à l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'établissement avec l'appel à candidature au moins quinze jours avant la date d'ouverture de la campagne (soit avant le 2 avril 2014 pour une ouverture de la campagne le 17 avril).

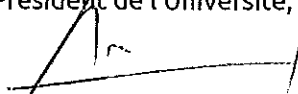
La Commission de la recherche réunie le 25 mars dernier propose à l'unanimité de retenir les critères du CNU (publications et production scientifiques, encadrement doctoral et de recherche, diffusion des travaux, responsabilités scientifiques) et de reconduire les montants plancher (3500 €) et plafond (10000 €) de la PES actuelle.

Monsieur le PRESIDENT soumet ces critères et ces montants à l'approbation des conseillers.

Résultat du vote : 23 voix pour, 3 abstentions.

Fait à Caen, le 1^{er} avril 2014

Le Président de l'Université,



Pierre SINEUX